

G8 Summit 2007
Heiligendamm



LA CROISSANCE ET LA RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE



LA CROISSANCE ET LA RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE

Un continent en mouvement

1. Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à une expansion de l'Afrique, qui s'efforce de tirer profit des débouchés découlant de l'évolution rapide de l'économie mondiale. Grâce aux réformes politiques et économiques, la croissance dans de nombreux pays africains s'accélère et, par conséquent, aide le continent à s'attaquer aux difficultés pressantes auxquelles il se heurte. Néanmoins, il doit être mis en évidence que, malgré la tendance enregistrée dans la croissance économique, nous devons jouer un rôle moteur dynamique pour que l'Afrique atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

2. Aujourd'hui, nous soulignons une fois de plus notre vif intérêt à faire de l'Afrique un pays stable, démocratique et prospère. Depuis la fin des années 90, les Sommets du G8 donnent une haute priorité à l'Afrique. Nous continuons de travailler en partenariat avec l'Afrique et nous nous réjouissons du rôle crucial que joue le leadership africain dans le processus de réforme. Parallèlement, nous affirmons que nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre les engagements pour le développement pris notamment à Gleneagles. Cela comprend l'allégement historique de la dette multilatérale, à hauteur de 60 milliards \$US, en bonne voie de réalisation. S'y ajoute l'augmentation, par rapport à 2004, et de concert avec d'autres donateurs, de l'aide publique au développement (APD) au profit de l'Afrique, à hauteur de 25 milliards \$US par an d'ici 2010. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE estime à environ 50 milliards par an l'augmentation mondiale de l'APD d'ici 2010. Notre Rapport sur la situation en Afrique nous donne régulièrement l'occasion de faire le point sur l'aide du G8 au développement de l'Afrique, y compris en ce qui concerne le respect des engagements relatifs à l'APD.

3. En outre, nous réitérons le rôle que peuvent jouer les économies émergentes dans le développement de l'Afrique et les invitons à y participer à titre d'intervenants responsables dans le système international.

4. Nous avons convenu d'une autre série de mesures pour favoriser le développement durable en Afrique. Nous centrerons nos efforts sur la promotion de la croissance et des investissements afin de lutter contre la pauvreté et la famine, favoriser la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le renforcement des systèmes de santé ainsi que contribuer à l'éradication des maladies infectieuses. Nous reconnaissons aussi que les répercussions des changements climatiques conjuguées à d'autres pressions posent un risque élevé pour le développement durable en Afrique. Afin de s'attaquer à ces difficultés, nous sommes fermement déterminés à appuyer une Afrique dynamique en renforçant davantage nos efforts concertés ainsi que respectifs dont témoignent en partie le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, la 24^e Conférence des chefs d'État africains et français qui a eu lieu en février, le Sommet Afrique-Union européenne qui se tiendra en décembre et la 4^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique qui se tiendra au printemps prochain. Toutes ces initiatives, mobilisant des intervenants pertinents au besoin, contribueront à la fluidité du processus menant au Sommet du G8 2008 du Japon.

Renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles

5. La bonne gouvernance en Afrique constitue un élément crucial pour assurer la paix, la stabilité, le développement durable et la croissance. Sans une bonne gouvernance, toutes les autres réformes auront une incidence limitée. Au cours des dernières années, l'Union africaine et son programme de Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont stimulé substantiellement les réformes en vue d'améliorer la gouvernance en Afrique. Grâce à son Plan d'action pour l'Afrique, le G8 a servi de cadre stratégique pour la coopération fondée sur les partenariats et continuera d'appuyer la bonne gouvernance sur tout le continent africain. La bonne gouvernance constitue un important fondement de notre coopération. Dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale, culturelle, environnementale) et à tous les niveaux (de l'échelle locale à l'échelle mondiale), la bonne gouvernance se doit d'être appréciée à sa juste valeur. Elle constitue la principale assurance que la coopération en matière de développement est utilisée aux fins prévues, soit de combattre la famine, la pauvreté ou la maladie. Le respect de l'appropriation, le dialogue entre les partenaires et les

mesures incitatives pour les réformes constituent les principes fondamentaux de notre approche commune. Les points suivants font tous partie des domaines d'intérêt particulier des initiatives du G8 visant à soutenir la bonne gouvernance sur le continent.

Renforcement du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP)

6. Grâce au Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), les pays africains examinent volontairement leurs difficultés concernant le développement afin de déterminer les solutions et les mesures qui s'imposent. Toutefois, le MAEP n'est un outil efficace que si ses résultats sont reconnus et mis en œuvre. Le G8 encouragera un plus grand nombre d'États africains à se joindre au MAEP et à souscrire aux efforts pour accélérer les progrès quant au MAEP et à la mise en place des réformes nécessaires.

7. Le G8 appuiera le traitement des leçons apprises afin de contribuer à favoriser une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des examens. À cet égard, le G8 accroîtra le dialogue avec les partenaires africains afin d'encourager un effort coordonné qui respecte l'appropriation africaine.

8. Le G8 réitère son engagement visant à soutenir activement les pays qui appliquent des politiques judicieuses correspondant aux recommandations du MAEP. Nous appuierons ces pays dans l'exécution de leurs Plans d'action nationaux visant à progresser vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Par conséquent, nous nous engageons et encourageons les autres pays à accorder une attention prioritaire aux résultats de ces examens dans le cadre de leurs propres stratégies de coopération bilatérales et régionales.

Saine gestion des finances

9. Une gestion compétente, transparente et responsable des finances publiques est certes un élément fondamental d'une démocratie efficace, mais les lacunes dans ce domaine limitent la croissance en matière de développement durable, d'investissement et d'économie. La transparence, la participation et la responsabilisation découlant d'une population autonome sont les antidotes les plus efficaces à la corruption.

10. Afin de surmonter les obstacles, « le Plan d'action du G8 pour une saine gestion financière en Afrique » qui a été élaboré conjointement par les partenaires africains et

avalisé par les ministres des Finances à l'occasion du Sommet préalable appuiera la promotion de la saine gestion financière, notamment le renforcement des capacités, une collaboration étroite avec les Institutions financières internationales (IFI) dans le cadre des initiatives en cours. Nous prêterons assistance aux pays africains qui prennent des mesures crédibles pour combattre la corruption et accroître la transparence ainsi que la responsabilisation. Dans le Plan d'action, nous appuyons fermement les efforts visant à augmenter l'efficacité et l'efficience des finances publiques. Nous nous réjouissons de l'adoption d'approches intégrées et harmonisées, telles que le Programme des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) pour l'évaluation et la réforme de la gestion des finances publiques en vue de parvenir à une planification et une mise en œuvre transparentes des dépenses publiques conformément aux priorités stratégiques qui reflètent les attentes et les exigences des populations.

11. En outre, nous continuerons à renforcer les efforts, notamment l'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE), s'il y a lieu, pour améliorer la saine gestion des finances publiques sur le plan des recettes. Dans ce contexte, nous souscrivons aux initiatives des États africains visant à accroître la transparence et la prévisibilité du flux des dépenses ainsi qu'encourageons une plus grande participation africaine à l'ITIE. Les principes de transparence pourraient aussi s'étendre à d'autres secteurs lorsque cela convient.

Initiative de renforcement des capacités pour les CER

12. Les Communautés économiques régionales (CER) africaines constituent les principaux moteurs de l'intégration économique et politique et contribuent à mieux intégrer les pays africains dans le système commercial international. L'architecture institutionnelle pour l'exécution de programmes régionaux est en constante évolution tout comme le sont les capacités de chacun des organismes. L'Union africaine joue un rôle essentiel visant à rendre plus efficaces les CER ainsi qu'à éviter le dédoublement ou le chevauchement de leurs activités. Le développement des infrastructures en Afrique constitue l'un des enjeux clés du programme africain. Les CER servent de pivot pour faciliter la préparation et la mise en œuvre de projets régionaux d'infrastructures.

13. Le G8 s'est engagé à collaborer étroitement en vue d'appuyer l'intégration régionale et le commerce en Afrique. Dans ce contexte, nous accentuerons nos efforts afin de

mieux soutenir l'intégration régionale d'une manière cohérente ainsi que de créer une synergie dans nos activités.

14. Nous adhérons à une Initiative de renforcement des capacités pour les CER qui cadre avec les principes de la Déclaration de Paris. Un accent particulier devrait être mis sur le développement des infrastructures pour que le Plan d'action à court terme pour les infrastructures du NEPAD puisse être mis en exécution sans plus de délais au moyen, notamment, d'un appui au Fonds de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD. À long terme, les CER devraient être habilitées à faciliter la mise en place d'infrastructure sur le continent conjointement avec l'Union africaine et ses États membres. Nous coordonnerons notre appui au renforcement des capacités des CER. Les ressources devront demeurer axées sur la demande et ne répondre qu'aux projets d'exécution bien préparés et ciblés.

15. Le G8 réaffirme son engagement à l'égard du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) afin de remédier à l'insuffisance en matière d'infrastructure en vue de réduire les coûts élevés de production et de transport ainsi que d'assurer leur entretien. Le G8 invite d'autres partenaires pour le développement à établir une relation permanente avec l'ICA en vue d'harmoniser le soutien au développement des infrastructures.

Principes fondamentaux de la politique de développement

16. Les pays membres du G8 et d'autres partenaires pour le développement ont pris des engagements substantiels pour accroître l'aide par divers moyens, notamment par l'aide traditionnelle au développement, l'allègement de la dette et des mécanismes de financement novateurs. Des progrès notables ont été réalisés, mais nous sommes conscients que des mesures supplémentaires devront être prises afin de respecter nos engagements précédents. Notre partenariat et notre dialogue avec l'Afrique reposeront sur une série de principes fondamentaux :

17. Promouvoir la bonne gouvernance : En apportant de l'aide au développement, nous nous efforçons de promouvoir les valeurs universelles que sont le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales, la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, la primauté du droit, la solidarité et la justice ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Nous aiderons activement les pays déployant des efforts pour gouverner de façon juste, investir dans leur population, favoriser un débat

ouvert et démocratique sur les priorités et les politiques ainsi que pour créer un environnement favorable aux débouchés économiques. Toutefois, la diversité des conditions nationales en Afrique nécessite une certaine latitude dans les critères d'affectation des ressources des donateurs, les types d'aide et les résultats escomptés.

18. Améliorer notre intervention auprès des États vulnérables : Nous améliorerons notre intervention auprès des États vulnérables et en conflit, où le tiers de la population mondiale pauvre habite et nous apporterons une aide plus opportune et plus importante à ces pays en vue de prévenir l'émergence d'États en déroute. Nous appuyons le rôle que jouent l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER). Nous renforcerons nos efforts relatifs à la prévention des conflits ainsi qu'à la gouvernance et à la mise en place d'établissements de l'État viables afin de les aider à s'acquitter d'une série de fonctions de base et à répondre aux besoins de leurs citoyens. Les initiatives immédiates pour gérer les conflits, combler les besoins humains fondamentaux et diminuer la dégradation de l'environnement doivent être assorties d'améliorations nettes de la gouvernance renforçant les capacités locales et entraînant une croissance à long terme.

19. Accroître les débouchés économiques : L'atteinte et le maintien des Objectifs du Millénaire pour le développement et le dépassement de ceux-ci nécessitent un environnement propice à l'activité économique et favorable à une croissance diversifiée alimentée par le secteur privé. Un secteur privé dynamique est essentiel pour générer une croissance. La grande participation des intervenants, y compris des partenaires économiques et sociaux, dans les pays en développement doit être reconnue et encouragée.

20. Donner suite aux engagements de la Déclaration de Paris : Appropriation, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilisation : Nous nous employons à appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et reconnaissons qu'à la fois les donateurs et les pays partenaires doivent prendre des mesures pour améliorer les retombées de l'aide. Nous devons tous nous efforcer pour encourager l'appropriation nationale, assurer l'harmonisation des programmes d'aide avec les priorités nationales, réduire les coûts afférents aux transactions liées à l'aide et améliorer la coordination des donateurs. Nous devons continuer à accroître nos efforts visant à fournir de l'aide non liée conformément à la recommandation de 2001 du Comité d'aide au développement de l'OCDE et distribuer l'aide de façon opportune et

prévisible par l'intermédiaire des systèmes des pays partenaires, lorsque cela est possible.

21. Les activités des nouveaux donateurs élargissent les options pour la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique. Nous accueillons favorablement les nouveaux partenaires désireux de se joindre aux consultations et aux efforts actuels relatifs à l'harmonisation et à l'appui coordonné à la lumière de l'expérience du Comité d'aide au développement. Les forums, tel le Forum pour le partenariat avec l'Afrique et le Comité d'aide au développement, peuvent constituer une plate-forme efficace pour la mobilisation de nouveaux acteurs. Nous encourageons vivement tous les donateurs à accroître la transparence concernant l'aide versée et à respecter les principes internationaux communs. À cette fin, nous les invitons à adhérer à la Déclaration de Paris à titre de donateurs et à tenir compte des enjeux relatifs à la viabilité de la dette dans le cadre de toutes leurs pratiques de prêt et à échanger de l'information détaillée sur les prêts accordés aux pays à faible revenu (telle que le prévoit la Charte du prêt responsable entérinée par les ministres des Finances du G8). Nous souscrivons à l'utilisation du Cadre de viabilité de la dette par tous les emprunteurs et les créanciers dans le cadre de leur prise de décision.

22. Nous devons soutenir les stratégies judicieuses de développement au moyen d'une aide adéquatement ciblée afin d'obtenir le meilleur effet possible, plus particulièrement sur le plan de l'éradication de la pauvreté. Par conséquent, nous continuerons de travailler de concert avec les pays africains afin de fixer des objectifs clairs, des plans de mise en œuvre axés sur les résultats, des points de repère pour l'évaluation, une surveillance efficace et des systèmes d'évaluation pour que les programmes de développement produisent des résultats transparents et explicables.

Favoriser l'investissement et la croissance économique durable

23. Le rendement actuel de l'Afrique en matière de croissance, qui atteint un taux moyen de près de 6 %, dépasse la moyenne mondiale et a commencé à réduire la pauvreté dans plusieurs pays. La croissance est stimulée par des améliorations apportées à la gouvernance, au milieu des affaires et à la stabilité macroéconomique dans bon nombre d'États, ainsi que par une forte demande internationale des ressources naturelles de l'Afrique.

24. Le défi que doivent maintenant relever les décideurs, les entreprises et les pays africains est de renforcer, d'accroître et de maintenir une croissance commune afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour ce faire, il faudra une volonté politique ferme et de solides capacités institutionnelles pour poursuivre sur la lancée des réformes démocratiques et fiscales, simplifier les procédures bureaucratiques et renforcer les capacités commerciales. Un meilleur environnement d'affaires peut également contribuer à une croissance plus durable fondée sur des investissements privés qui favorisent la création d'emplois et la diversification économique.

25. Le commerce est un moteur clé de la croissance de l'Afrique. Le G8 se concentrera davantage sur l'aide au renforcement des capacités commerciales et appuiera les recommandations du groupe de travail de l'aide au commerce de l'OMC en vue d'améliorer la rigueur des engagements en matière d'aide au commerce et de surveiller leur mise en œuvre. Le G8 soutiendra les efforts déployés par certains pays pour intégrer le commerce au sein de leurs stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Tel qu'il a été convenu à Hong Kong à l'occasion de la Sixième Conférence ministérielle de l'OMC, nous sommes pleinement déterminés à offrir un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les produits provenant des pays les moins avancés (PMA) afin d'obtenir d'importantes améliorations en la matière. Pour ce faire, nous examinerons le fond des schémas de préférences existants et nous demandons instamment aux autres économies développées et émergentes de prendre des mesures semblables.

26. Le G8 offrira également une aide à l'Afrique afin qu'elle renforce ses capacités commerciales :

- Nous favoriserons des règles d'origines simplifiées, transparentes, plus faciles à utiliser et favorables au développement, en particulier pour les PMA.
- Nous prévoyons que les dépenses effectuées dans le cadre de l'aide au commerce passeront à 4 milliards \$, notamment en renforçant le Cadre intégré. Nous nous réjouissons du rôle du Secrétariat et du directeur général de l'OMC, ainsi que de l'OCDE, pour ce qui est de superviser la mise en œuvre de ces engagements et de veiller à ce que les plans d'aide au commerce prévus dans les stratégies de réduction de la pauvreté soient financés de façon coordonnée.

Promouvoir l'investissement

27. L'APD permet au pays les plus pauvres de financer leurs besoins fondamentaux en matière de développement humain et d'infrastructure. Outre l'APD, pour assurer la prospérité du secteur privé et pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité, il faut qu'un environnement institutionnel et juridique favorable à une économie et une société démocratiques et stables soit en place. Les éléments nécessaires sont notamment : la primauté du droit, une administration publique efficace, une infrastructure adéquate et des marchés financiers efficaces, des mesures visant à garantir la concurrence et les droits de propriété ainsi qu'un pouvoir judiciaire indépendant non corrompu. Le G8 appuiera les efforts déployés par les pays africains en vue d'éliminer les obstacles à un investissement accru et de réduire les coûts relatifs à la conduite des affaires. Un climat d'investissement sain accroîtra l'efficacité des instruments d'atténuation des risques.

28. Le G8 appuiera les efforts nationaux et régionaux visant à améliorer le climat d'investissement au moyen d'une réforme réglementaire et administrative (y compris la mise en œuvre des recommandations nationales du MEIA). Nous continuerons, individuellement et collectivement, à soutenir des initiatives qui portent sur le milieu d'investissement, comme le Fonds pour le climat d'investissement (Investment Climate Facility - ICF), le Service de conseil en investissements étrangers de la SFI ou l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique. Le G8 accueille également favorablement le développement d'indicateurs de la gouvernance et des affaires en vue d'organiser et de mesurer le rendement dans l'ensemble des programmes de réforme du climat d'investissement.

29. Le G8 met l'accent sur l'importance du renforcement du pouvoir politique et économique des femmes en tant que contribution à la croissance durable et à un gouvernement responsable. Nous promouvons le Plan d'action pour la parité hommes-femmes de la Banque mondiale, et nous nous réjouissons de cette initiative et d'autres projets à l'appui des efforts déployés par nos partenaires africains en vue de stimuler l'habilitation économique des femmes, comme ceux entrepris par les Nations Unies.

30. Le G8 encouragera les entreprises, particulièrement les petites et les moyennes, de nos pays respectifs à accroître la qualité de leurs investissements durables et responsables et qui contribuent de façon importante à renforcer les capacités locales du secteur privé afin de stimuler une croissance économique à long terme, le transfert de technologie et une contribution durable à la réduction de la pauvreté en Afrique. Nous accueillons l'éventail d'efforts actuellement en cours et visant à encourager les nouvelles entreprises africaines. Par l'intermédiaire des institutions financières internationales (IFI) et bilatérales, nous nous efforcerons également d'intensifier nos activités en vue de mobiliser des capitaux destinés à l'investissement privé en Afrique. À cette fin, en coopération avec les programmes commerciaux africains existants, la présidence du G8 prévoit une campagne auprès des chefs d'entreprises, comprenant notamment une conférence sur l'investissement ayant pour objet de renforcer l'image de marque de l'Afrique en tant que « continent de possibilités ».

Renforcer les marchés financiers

31. Les pays dotés de marchés financiers efficaces connaissent une croissance plus rapide et affichent des taux de pauvreté plus bas en aidant à affecter leurs ressources aux utilisations les plus productives, en réduisant la dépendance au financement externe et en facilitant la gestion du risque. Les lacunes du secteur financier, comme l'absence de financement à long terme en devises locales, constituent les principaux obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs africains, notamment les petits investisseurs, les entrepreneurs du secteur non structuré et les femmes.

32. Nous accueillons favorablement l'initiative de partenariat pour la prospérité financière en Afrique et les projets en cours de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement qui visent à exécuter cette initiative. Celle-ci servira

de plate-forme pour l'expertise, les institutions, le secteur privé et les ressources des donateurs de l'Afrique, en vue de renforcer les capacités dans le domaine financier au sein du gouvernement et du secteur privé, et constituera également un forum favorable à l'apprentissage entre pairs. Ce partenariat devrait nous aider à collaborer de façon plus efficace dans le cadre d'une variété d'initiatives nouvelles et existantes comme :

- renforcer les capacités des pays à formuler et à appliquer des approches pour l'ensemble du secteur financier en vue de combler les lacunes de ce dernier de façon coordonnée et générale, au moyen de plans d'action nationaux;
- mettre au point un Fonds d'investissement régional destiné aux très petites, petites et moyennes entreprises qui servirait à mobiliser des ressources afin de réaffecter des crédits d'investissement à moyen et à long terme aux petites entreprises et aux institutions de microfinancement; nous renforcerons également les capacités de ces institutions, par exemple au moyen de programmes de formation et de soutien technique;
- mettre au point le financement à long terme en devises locales et des outils adéquats en matière d'assurances qui porteront sur les risques de change ainsi qu'un éventail de produits d'assurance qui toucheront les risques sociaux et économiques fondamentaux;
- continuer d'accroître l'efficacité des envois de fonds de la diaspora africaine dans leurs pays d'origine par l'intermédiaire du secteur structuré en favorisant la mise en œuvre de mesures déterminées en 2004 au Sommet du G8 de Sea Island; ces mesures comprennent la simplification et la réduction des coûts d'opération et l'amélioration de l'accès aux services financiers; lors d'une réunion de haut niveau à l'automne 2007, la présidence du G8 surveillera l'état d'avancement de cet objectif et, le cas échéant, déterminera la nécessité de prendre des mesures additionnelles avant le prochain Sommet;
- encourager les États africains à promouvoir des affectations plus importantes à l'égard de l'investissement national en communiquant leurs pratiques exemplaires relatives aux schémas financiers axés sur les marchés afin de générer davantage de possibilités quant à l'utilisation productive des envois de fonds, par exemple accorder des incitatifs aux migrants qui investissent une

partie de leurs économies dans le développement économique de leur pays d'origine;

- offrir de l'aide en vue de renforcer les marchés de capitaux en Afrique, ciblant notamment l'expansion du marché local de la dette, les capacités en matière de règlement et de comptabilité ainsi que l'application des droits de propriété;
- lancer dans des pays pilotes des programmes relatifs aux marchés hypothécaires qui associent le soutien technique ainsi que les prêts et les garanties pour les projets d'habitation financés par des crédits hypothécaires;
- collaborer avec les banques centrales de l'Afrique afin d'offrir une formation en matière de supervision axée sur les risques et d'appuyer les pratiques exemplaires internationales en matière de contrôle des banques.

Veiller à l'investissement durable

33. Les comportements d'investissement et de croissance doivent être élaborés de manière responsable : la croissance doit être inclusive et permettre aux personnes d'en tirer profit sur le plan des emplois et du revenu, et les comportements d'investissement doivent tenir compte des normes sociales et écologiques convenues. Le G8 encouragera l'investissement durable par l'intermédiaire de réseaux africains du secteur privé, y compris grâce à un appui au Pacte mondial et aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Le G8 approfondira également son dialogue avec les donateurs émergents concernant les initiatives internationales pour l'investissement responsable et la transparence financière (comme l'ITIE).

34. Le G8 accueille favorablement les progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration du Cadre d'investissement pour l'énergie propre et le développement (CIEPD) et il collaborera avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres donateurs en vue de mettre en œuvre le plan d'action pour l'accès à l'énergie. Nous réitérons les engagements pris à Gleneagles d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités d'adaptation en matière de changement climatique et de collaborer avec les pays africains dans le contexte de leurs stratégies nationales de développement.

35. Pour renforcer la sécurité énergétique en Afrique, nous accorderons une attention particulière à l'efficacité énergétique et à l'utilisation de sources d'énergie nationales et renouvelables, dont l'hydroélectricité, le cas échéant, et nous appuierons en priorité la réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes ainsi que le développement de petites centrales de ce genre. Nous favoriserons davantage la production de bioénergie responsable et durable à partir de sources renouvelables de biomasse, en vue de contribuer à la protection du climat sans mettre en péril la sécurité alimentaire et l'environnement.

36. En vue d'améliorer la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, le G8 appuiera le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'UA/du NEPAD et favorisera des réformes stratégiques ainsi que des investissements en matière d'agriculture durable qui mèneront à une productivité et à un accès aux marchés accrus de même qu'à une réduction des vulnérabilités dans le but de soutenir la population des régions rurales.

37. L'éducation est un moteur fondamental du développement national et de la croissance économique, formant une main-d'œuvre qualifiée et favorisant l'équité, l'esprit d'entreprise et la prospérité. Elle promeut également la bonne santé, renforce l'autonomie des filles et des femmes et favorise des familles plus saines. Nous sommes déterminés à collaborer avec les gouvernements partenaires et le secteur privé afin d'accroître les débouchés qui s'offrent aux filles et garçons défavorisés, notamment à l'extérieur de l'école, en ce qui concerne l'apprentissage de compétences actuelles et leur participation accrue à la société. Nous réaffirmons qu'aucun pays fermement déterminé à offrir « l'éducation pour tous » n'aura de difficulté à atteindre cet objectif en raison d'un manque de ressources.

38. Le G8 réitère son engagement à l'égard de « l'éducation pour tous » en vue du développement durable de l'Afrique. En 2002, dans le cadre de cet engagement, les principaux donateurs ont lancé l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous afin d'orienter et d'accélérer la prestation de l'éducation primaire universelle dans les pays les plus pauvres du monde. Cette approche est axée sur des plans durables d'enseignements répartis sur plusieurs années, sur des résultats mesurables, des contrôles fiduciaires et le financement coordonné de donateurs, et elle jouit par conséquent du plein appui du G8. Le G8 continuera de collaborer avec ses partenaires et d'autres donateurs afin de combler le manque à gagner dans tous les pays recevant

le soutien de l'Initiative, estimé par le Secrétariat de cette dernière à environ 500 millions \$US pour 2007. Nous collaborerons avec d'autres donateurs et d'autres gouvernements bénéficiaires afin d'aider à financer les plans à long terme mis au point par les pays pour faire en sorte que tous les enfants aillent à l'école, en prêtant une attention particulière aux pays à faible revenu et aux États fragiles les moins avancés dans leurs efforts en vue d'atteindre la cible de l'achèvement des études primaires pour tous d'ici 2015. Nous mettrons surtout l'accent sur un renforcement des capacités et une éducation de haut niveau. Cette initiative permet d'apporter une certaine rigueur aux programmes, étant donné que ceux-ci sont fondés sur un engagement ferme des gouvernements hôtes et sur une combinaison saine de programmes financés bilatéralement et multilatéralement.

Promouvoir la paix et la sécurité

39. La paix et la sécurité sont les conditions *sine qua non* d'un développement fructueux et durable en Afrique. Le G8 salue le leadership et la détermination démontrés par l'Union africaine et ses membres à l'égard des opérations de soutien à la paix, passées et actuelles, menées par l'Afrique. Il entend continuer à aider l'UA et les organisations infra-régionales à développer leur capacité de promouvoir et de maintenir la paix et la stabilité sur le continent, notamment par la prévention et la résolution des conflits. Nous félicitons le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA des progrès accomplis lors de la première phase de la mise en place d'une Force africaine permanente (FAP). Nous rendons hommage aussi à l'UA pour avoir créé le Conseil des sages et adopté un cadre relatif au Système continental d'alerte rapide. Tout en réitérant notre détermination à faciliter la constitution de la FAP, nous allons consacrer davantage d'attention et d'efforts à la prévention des conflits, à la stabilisation, à la reconstruction, à la réconciliation ainsi qu'au développement dans les pays émergents d'un conflit.

40. Le G8 continue de soutenir l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en consolidant les projets auxquels les deux parties ont jusqu'ici apporté une importante contribution, et en explorant de nouvelles pistes de solution. Nous allons nous appliquer – avec d'autres – à trouver et à mettre en œuvre des réponses permanentes en ce qui concerne, par exemple, la continuité du soutien financier et opérationnel, la planification

et la gestion des missions de maintien de la paix, une meilleure gestion de l'apport des donateurs, ainsi que les stratégies de sortie pour les missions de maintien de la paix dirigées par l'Afrique. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la proposition de l'UA de créer une capacité de déploiement rapide. Nous reconnaissons les besoins de la Direction de la paix et de la sécurité de l'UA en termes d'infrastructure, d'équipement et de personnel compétent, et nous allons maintenir notre soutien financier et autre à cet égard. Nous entendons également poursuivre et intensifier, à différents niveaux, le dialogue que nous entretenons actuellement avec l'UA. De concert avec d'autres importants donateurs, nous renouvellerons nos efforts pour améliorer les échanges d'informations concernant nos plans et activités respectifs, et nous allons accentuer la coordination et la cohérence de nos initiatives.

41. Avec l'aide de l'ONU et en accord avec nos partenaires africains, nous aiderons l'UA à collecter des données et à en tirer des leçons, de manière que l'expérience acquise dans le cadre des opérations de maintien de la paix menées sous les auspices de l'Afrique facilite la mise en place de la Force africaine permanente. Nous soulignons la contribution de l'ONU aux efforts que déploie l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité, et nous encourageons le dialogue et la collaboration entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA.

42. Les membres du G8 sont résolus à renforcer les capacités tant civiles que policières de la FAP. Il est essentiel que la synergie entre les deux éléments de la FAP, c'est-à-dire le volet militaire qui existe déjà et le volet civil encore à venir, soit aussi étroite que possible, de manière que la FAP dispose de tous les moyens voulus pour relever les défis propres à divers conflits et scénarios post-conflit. En même temps, nous demeurons fermement déterminés à fournir à la FAP le soutien nécessaire à ses capacités militaires de base, lesquelles exigent un plus grand investissement de la part tant des contributeurs de troupes que des donateurs. Nous encourageons chaque État membre de l'UA à maintenir, et si possible à intensifier, sa contribution. En étroite coordination avec l'UA, nous allons apporter notre concours à des initiatives ayant notamment pour objectifs :

- d'aider l'UA, aux niveaux central et régional, à planifier et à superviser le recours à la nouvelle composante civile, à déterminer les besoins en formation des expert civils et à y répondre, ainsi qu'à faciliter la constitution d'une liste continentale d'experts. Il faudra particulièrement s'attacher à former les policiers

civils aux scénarios post-conflit, et à disposer d'experts dans des domaines comme la justice, la justice transitionnelle, l'administration, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, etc.;

- de multiplier les capacités de formation des experts civils;
- d'aider l'UA à établir un Service des bénévoles africains, qui recrutera des experts aux fins des opérations post-conflit et de reconstruction, selon les besoins recensés par l'UA;
- de réseauter les installations existantes de formation au maintien de la paix, en Afrique et ailleurs, afin de mieux coordonner leurs activités et de maximiser leur incidence sur les capacités générales en matière de soutien à la paix, surtout en Afrique.

43. Nous notons avec satisfaction les approches et instruments nouveaux destinés à aider les États fragiles, par exemple l'approche élaborée par l'UA dans le cadre de sa Politique de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD), l'élaboration par la Banque africaine de développement d'une stratégie pour le soutien institutionnel et le renforcement des capacités, ainsi que l'initiative de l'OCDE-CAD intitulée *Cadre pour la mise en œuvre de la réforme des systèmes de sécurité*. Parallèlement, nous encourageons les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales à adapter leurs instruments et leurs conditionnalités aux besoins spécifiques des États émergents d'un conflit ou fragiles.

44. L'UA et les organisations africaines infra-régionales ont fait valoir que la prolifération incontrôlée et l'accumulation excessive d'armes légères constituent un problème à la grandeur du continent, et elles ont pris plusieurs initiatives pour y faire échec. Nous saluons leurs efforts, et soutiendrons ces initiatives. À cet égard, nous prenons les engagements suivants :

- Renforcer la capacité de l'UA et des organisations infra-régionales à combattre la prolifération non autorisée et le mauvais usage des armes légères illicites, ainsi qu'à localiser, recueillir et détruire les armes illicites, excédentaires et/ou obsolètes. Parallèlement à ces activités, nous soutiendrons l'élaboration et la mise en œuvre de politiques intégrées.

- Aider l'UA, les organisations infra-régionales et chacun des États, au moyen d'un soutien technique ou en personnel, selon que de besoin, à rédiger une convention africaine sur les armes légères, laquelle comporterait des mesures concernant la gestion sécuritaire des stocks nationaux, y compris les munitions. À cet égard, nous préconisons la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et infra-régionaux existants.
- De concert avec l'industrie du transport aérien, seconder tous les efforts axés sur l'adoption de mesures qui aideront à prévenir et à combattre la violation, par voie aérienne, des embargos du CSNU sur les armes.

45. L'exploitation illégale des ressources naturelles alimente certains conflits armés en Afrique. Il s'ensuit que la bonne gouvernance de ces ressources, y compris l'adoption d'initiatives visant à accroître la transparence et le contrôle des flux commerciaux, devrait être renforcée dans les pays riches en ressources et dans ceux aux prises avec des troubles civils. Les membres du G8 déclarent vouloir travailler de près avec les gouvernements africains, les Nations Unies, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs afin de mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources, et ils reconforment leur engagement, souscrit à Kananaskis, de promouvoir la gestion régionale des ressources naturelles transfrontalières.

Améliorer les systèmes de santé et

combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

46. Aux Sommets de Gleneagles et de Saint-Pétersbourg, les pays du G8 ont pris des engagements substantiels en vue de répondre vigoureusement à la menace des maladies infectieuses. Le respect de ces engagements est essentiel au développement et au bien-être de la population mondiale. Le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme font chaque année plus de six millions de victimes dans le monde, et la menace que ces maladies, et d'autres, représentent est particulièrement lourde en Afrique. Environ 63 % des porteurs du VIH dans le monde vivent en Afrique, et 72 % des Africains qui ont besoin d'un traitement antirétroviral sont toujours laissés pour compte. La hausse constante de l'infection au VIH/sida chez les femmes et les jeunes filles est aussi particulièrement préoccupante. Chaque année, Le paludisme tue près d'un million de personnes dans le monde, et environ 90 % de ces décès se produisent en Afrique,

surtout chez les jeunes enfants. En outre, la tuberculose tue quotidiennement 5 000 personnes, pour la plupart de jeunes adultes au coeur de leurs années les plus productives. Des maladies, souvent évitables et traitables, empêchent de nombreux Africains de mener une vie saine et productive. Et dans plusieurs pays africains, l'espérance de vie moyenne est considérablement écourtée par la pandémie du sida. Outre les souffrances physiques qu'elles entraînent, ces maladies, et le VIH/sida en particulier, ont aussi des répercussions néfastes et massives sur le développement économique et social des pays concernés.

47. En coordination avec les gouvernements africains, les institutions multilatérales, l'ensemble des donateurs internationaux ainsi que le secteur privé, les pays du G8 ont déployé de remarquables efforts ces dernières années pour combattre ces maladies de manière systématique, dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de la lutte contre le VIH/sida. Et malgré les progrès tangibles réalisés à cet égard, nous-mêmes, et les autres, devons en faire davantage.

Combattre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses

48. Les pays du G8 vont accentuer leurs efforts pour faciliter l'accès universel à des programmes complets de prévention du VIH/sida, de traitement, de soins et de soutien d'ici 2010, ainsi que pour développer et renforcer les systèmes de santé. L'objectif est d'offrir des soins de santé, surtout primaires, sur une base durable et équitable afin de réduire la maladie et la mortalité, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes les plus vulnérables à l'infection, notamment les adolescentes, les femmes et les enfants. Nous savons qu'il faudra investir des ressources considérables pour atteindre l'accès universel, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose sur une base durable, ainsi que renforcer les systèmes de santé. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens, et projetons de fournir à ce titre au moins 60 milliards \$US au cours des prochaines années. Nous invitons les autres donateurs à faire aussi leur juste part. Ces contributions viendront s'ajouter aux efforts des gouvernements africains, dont nous reconnaissons l'engagement politique à mener des stratégies de réduction de la pauvreté qui incluent des mesures visant à faciliter l'accès aux services de santé.

49. Nous sommes conscients que le recours au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) augmentera considérablement dans l'avenir,

comme le prévoit le Conseil du FMSTP. À cet égard, et notant les conclusions de la rencontre tenue en avril par le Conseil, selon qui les besoins additionnels se chiffreront à près de 6 milliards \$US, voire à 8 milliards \$US, d'ici 2010, les membres du G8 s'engagent à travailler avec les autres donateurs pour regarnir le FMSTP, et pour offrir un financement durable et prévisible fondé sur des objectifs ambitieux, mais réalistes, et adaptés à la demande. Une conférence de reconstitution des ressources se tiendra en Allemagne en septembre 2007. Les membres du G8 collaboreront avec les autres intervenants afin que les ressources du FMSTP continuent d'être utilisées en harmonie avec les priorités et processus nationaux actuels.

50. Reconnaissant que l'épidémie du sida frappe de plus en plus les femmes, le G8, en collaboration avec les gouvernements partenaires, souhaite que, dans ses interventions, le FMSTP prenne en compte la spécificité des sexes et accorde davantage d'attention et de ressources appropriées à la prévention du VIH/sida, ainsi qu'au traitement et aux soins connexes, afin de répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles. Les programmes destinés à prévenir la transmission de la mère à l'enfant (PTME) ne couvrent actuellement que 11 % des besoins. Dans l'optique générale de l'accès universel aux soins et du renforcement des systèmes de santé, nous allons contribuer substantiellement, avec d'autres donateurs, à faire en sorte que les PTME soient universellement accessibles d'ici 2010. Selon l'UNICEF, il en coûtera 1,5 milliard \$US pour atteindre cet objectif. De concert avec d'autres donateurs, le G8 s'efforcera de trouver les ressources nécessaires à la prestation de soins pédiatriques dans le contexte de l'accès universel, à un coût de 1,8 milliard \$ jusqu'en 2010, selon les estimations de l'UNICEF. Nous allons aussi intensifier nos efforts visant à combler les lacunes dans le domaine des soins de santé offerts aux mères et aux enfants ainsi que dans celui de la planification familiale volontaire, à un coût estimatif de 1,5 milliard \$US.

51. Si les OMD relatifs à l'éducation étaient réalisés, 700 000 nouvelles infections au VIH pourraient être évitées chaque année. Outre qu'elle améliore la compréhension des maladies infectieuses, l'éducation accroît aussi les perspectives économiques des femmes et des jeunes filles, et elle les rend autonomes. Le G8 prendra des mesures concrètes pour soutenir les programmes d'éducation, surtout dans le cas des jeunes filles, et promouvoir les connaissances en matière de sexualité, de santé génésique et de prévention des infections transmissibles sexuellement. Il soutiendra l'ajout aux programmes scolaires nationaux d'informations pertinentes sur le VIH/sida et

l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, dans le contexte de plans sectoriels nationaux, ainsi que d'informations sur la prévention du paludisme et autres problèmes de santé pertinents.

52. Le G8 fera valoir l'importance des programmes qui promeuvent et protègent les droits humains des femmes et des jeunes filles, et qui font obstacle à la violence et à la coercition sexuelles, surtout dans l'optique la prévention des infections au VIH/sida. Nous notons avec satisfaction l'engagement des partenaires africains à promouvoir les droits et le rôle des femmes et des jeunes filles. Nous allons également veiller à soutenir les autres efforts concertés visant à mettre un terme à l'exploitation sexuelle et à la violence sexiste.

53. Le G8 prendra des mesures concrètes pour resserrer les liens entre, d'une part, les activités axées sur le VIH/sida et, d'autre part, les programmes concernant la santé sexuelle et génésique, ainsi que la planification volontaire de la famille, pour améliorer l'accès aux soins de santé, y compris la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, et pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire, en adoptant une approche multisectorielle et en encourageant l'implication et la participation des communautés.

54. Nous sommes déterminés à pousser plus loin l'intégration des efforts de lutte contre la tuberculose et le VIH/sida, ainsi qu'à inclure dans nos programmes et activités le traitement de courte durée sous surveillance directe et d'autres approches exhaustives nécessaires au contrôle de la tuberculose, afin d'alléger le fardeau de cette double pandémie. Le G8 mettra tout en œuvre, en collaboration avec les organisations et partenaires internationaux, pour éradiquer la polio, et il entend aussi travailler avec les autres pour combler les graves déficits de financement.

55. Le paludisme est une des principales causes de décès chez les enfants en Afrique. Il peut cependant être évité si des efforts supplémentaires sont faits. Les membres du G8 sont déterminés à intensifier considérablement leurs efforts pour stopper la propagation de ce fléau et commencer à inverser la tendance actuelle, et contribuer ainsi à un des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, nous travaillerons avec les gouvernements africains et les donateurs dans le but de maximiser l'efficacité de leurs programmes de contrôle du paludisme en Afrique, en suivant les trois grands axes d'intervention, à savoir la thérapie combinée à base d'artémisinine, la gestion efficace des cas ainsi que des stratégies efficaces et ciblées

pour le contrôle des vecteurs, outre la fourniture de moustiquaires de lit. Nous reconnaissons l'importance du rôle et de la contribution du FMSTP et des autres partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés de la communauté internationale, par exemple le *Malaria Booster Program* de la Banque mondiale et la *Malaria Initiative* du Président des États-Unis, qui apportent un financement substantiel à la réalisation de cet objectif. Pour soutenir les programmes nationaux de contrôle du paludisme, les membres du G8 s'efforceront, au cours des prochaines années, individuellement et collectivement, grâce aux fonds existants et à de nouvelles ressources, de faire en sorte que les 30 pays où le paludisme est le plus fréquent en Afrique (et qui contribuent à au moins 80 % des décès dus à cette maladie dans le monde) puissent couvrir à hauteur minimale de 85 % les groupes les plus vulnérables, par des mesures de prévention et des traitements, et en arrivent ainsi à réduire de 50 % les décès causés par cette maladie. En vue de la concrétisation rapide des engagements financiers pris à Glenealges, nous allons faire appel au secteur privé, à ses compétences et à ses ressources; nous allons aussi accroître la sensibilisation du public, encourager les partenariats public-privé, et inciter vivement les pays hors G8 à faire de même.

56. Le G8 reconnaît le problème concernant l'accès aux médicaments. Nous sommes ouverts aux pays africains déclarant avoir besoin d'une aide technique et de programmes de renforcement des capacités pour faciliter leur accès à des médicaments génériques et novateurs qui soient abordables, sûrs, efficaces et de haute qualité, conformément aux règles de l'OMS. Le G8 réitère son soutien aux travaux menés par l'OMS, notamment son programme de préqualification, et par les organismes de réglementation pour garantir la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments pharmaceutiques, incluant ceux produits localement, particulièrement en ce qui concerne les thérapies antirétrovirales de deuxième intention et les thérapies nouvelles développées et plus efficaces pour traiter le paludisme.

57. Le G8 réaffirme son intention d'accélérer l'accès universel à des programmes complets de prévention du VIH/sida, de traitement, de soins et de soutien d'ici 2010, et reconnaît les progrès importants réalisés par les pays en matière d'établissement des objectifs et de planification, surtout en ce qui concerne la disponibilité accrue de thérapies antirétrovirales à prix abordable. Aujourd'hui, un des grands défis des pays africains est de continuer à améliorer leurs systèmes de santé de manière globale. Pour secondier leurs efforts à cet égard, nous allons travailler avec le programme ONUSIDA, l'OMS, la Banque mondiale, le FMSTP. Nous entendons aussi collaborer avec l'Union

africaine et les États africains, l'industrie pharmaceutique novatrice et générique, les donateurs privés, la société civile et d'autres intervenants concernés pour faciliter l'objectif de l'accès universel. Des plans nationaux chiffrés, durables et fondés sur des preuves seront essentiels à la réalisation de cet objectif. Nous allons travailler plus particulièrement avec :

les gouvernements africains

- pour renforcer et financer leurs systèmes de santé, et les rendre plus efficaces, avec le soutien constructif des donateurs et des organisations internationales pertinentes, comme l'OMS et la Banque mondiale;
- pour faciliter l'accès à des médicaments abordables et de qualité, en éliminant ou en réduisant substantiellement les droits de douane et les taxes afférents, dans le but d'en exempter le plus rapidement possible les médicaments à prix réduits ou subventionnés, et en examinant les questions de logistique et de gouvernance qui peuvent entraver l'accès à ces médicaments;
- pour renforcer les pratiques d'achat, en assurant la responsabilité et la transparence à cet égard, et pour revoir les politiques actuelles d'enregistrement des médicaments et des instruments médicaux, dans le but de faciliter l'accès, en temps opportun, à des médicaments et à des instruments sûrs, abordables et efficaces utilisés dans le traitement du VIH/sida;
- pour élaborer des politiques nationales qui permettront d'assurer la coordination efficace des programmes de santé des donateurs, et de recenser les besoins en assistance technique, avec l'aide de l'OMS, de la Banque mondiale, du programme ONUSIDA, du FMSTP et d'autres organismes.

les organisations internationales et les donateurs

- pour soutenir les efforts nationaux visant à améliorer la coordination entre tous les intervenants concernés, aux fins de l'élaboration de plans nationaux de lutte contre le sida qui soient chiffrés, inclusifs, viables, crédibles et fondés sur des preuves, et qui permettent d'établir des liens efficaces avec le renforcement des systèmes de santé;
- pour intensifier l'aide qu'ils apportent aux pays concernant l'établissement d'un système pratique de prévision de la demande pharmaceutique;
- pour répondre de manière constructive aux demandes des pays africains en développement ne disposant pas d'installations de fabrication, aux fins du

recours aux flexibilités mentionnées dans la Déclaration de Doha de l'OMC relativement aux ADPIC et à la santé publique, tout en respectant les obligations envers l'OMC;

- pour continuer à soutenir les investissements dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments, microbicides et vaccins, notamment par la promotion de politiques qui encouragent l'innovation.

l'industrie pharmaceutique

- pour continuer à examiner d'autres initiatives qui permettraient d'améliorer l'accès aux médicaments contre le VIH à des prix abordables, et pour revoir les politiques de prix concernant les médicaments antirétroviraux de deuxième intention;
- pour envisager de soutenir la production locale de produits pharmaceutiques contre le VIH/sida, sous licence volontaire, ainsi que l'installation de laboratoires répondant aux normes internationales, et pour renforcer les organismes de réglementation, de certification et de formation;
- pour donner suite à l'engagement qu'elle a pris d'accroître ses investissements dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments, microbicides et vaccins, notamment par l'élargissement des partenariats public-privé.

Nous saluons la décision prise par l'Assemblée générale de l'ONU de confier au programme ONUSIDA le mandat de suivre les progrès réalisés vers l'objectif de l'accès universel, de faire rapport à ce sujet, et de contribuer aux processus nationaux, en fournissant régulièrement une évaluation des plans intégrés des pays et de leur financement, dans le cadre du contrôle annuel de l'épidémie. Nous encourageons les parlementaires et les sociétés civiles de l'Afrique à promouvoir la transparence et la responsabilité concernant ces mesures, et à faciliter la mise en œuvre.

57bis. Étant donné l'importance d'intensifier les efforts en vue d'un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et à l'aide face au VIH/sida en Afrique, et pour soutenir les programmes nationaux en ce domaine, les membres du G8 s'efforceront, ces prochaines années, à titre individuel et collectif, de recourir aux programmes existants et nouveaux pour faciliter les thérapies antirétrovirales salutaires dans le cas d'au moins cinq millions de personnes, pour prévenir au moins vingt-quatre millions de nouvelles infections, et pour apporter des soins à au moins vingt-quatre millions de personnes, dont plus de dix millions d'orphelins et d'enfants vulnérables.

58. Vu les contributions que nous apportons à l'atteinte des objectifs internationaux liés à la santé, nous étions convenus à Saint-Pétersbourg de revoir régulièrement les progrès accomplis, y compris nos engagements financiers, dans la lutte contre les trois maladies que sont le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Nous procéderons à ce suivi pour la première fois cette année, sous la direction de la Présidence. Le rapport guidera nos activités et nos engagements, et nous affirmons que nous allons poursuivre cet étroit processus de suivi.

59. Le G8 accueille favorablement les initiatives de financement novatrices. Nous notons que ces mesures volontaires facilitent l'accès permanent à des vaccins et à des traitements abordables ainsi que le développement de vaccins, grâce à la mobilisation de ressources additionnelles, par exemple l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), la *International Finance Facility for Immunization*, et les Mécanismes de garantie de marché (pour soutenir la recherche sur les nouveaux vaccins).

Renforcer les systèmes de santé en Afrique

60. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement pris par les pays africains d'accroître la part de leurs budgets consacrée au secteur de la santé, et nous espérons être témoins de progrès constants vers la réalisation de ces objectifs. À cet égard, nous appelons les donateurs bilatéraux, les banques de développement multilatérales (la Banque mondiale et la Banque africaine de développement), l'OMS et les responsables des initiatives mondiales dans le secteur de la santé à faciliter et à guider les processus nationaux, en conformité avec les accords figurant dans la Déclaration de Paris de mars 2005, ainsi qu'à apporter un soutien ciblé au développement des systèmes de santé en Afrique. Dans ce contexte, le G8 accroîtra la coordination entre les partenariats bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de la santé et les stratégies nationales connexes (Initiative visant à accélérer les progrès en matière de santé), et il invite la Banque mondiale ainsi que l'OMS à soutenir les processus d'harmonisation lancés par les pays dans le secteur de la santé, en coopération avec la Banque africaine de développement, l'Union africaine, et les autres organisations internationales pertinentes.

61. Nous reconnaissons que l'accès à des soins sanitaires de qualité par les pauvres et les groupes défavorisés demeure un défi de taille dans de nombreux pays africains.

Tenant compte de la Déclaration de Saint-Pétersbourg et de la conférence tenue à Paris en mars 2007, le G8 est favorable à la création, par les pays africains, d'un régime de financement durable des systèmes de santé. Dans ce contexte, il salue l'initiative de la santé pour tous, y voyant un moyen de parvenir à un financement durable et équitable des systèmes de santé, et d'améliorer l'accès à des services sanitaires de qualité, par l'établissement d'un lien entre les stratégies nationales de financement et un soutien international coordonné. Cette initiative offrira une tribune internationale pour le dialogue et la collaboration concernant le financement des systèmes de santé dans les pays pauvres, et l'élargissement des interventions des donateurs nationaux et internationaux, afin d'améliorer l'efficacité du financement accru aux niveaux national et international.

62. Le manque de ressources humaines nuit à la prestation de soins de santé adéquats en Afrique. Nous allons chercher avec les États africains à corriger les causes de problème, notamment les conditions de travail et les salaires, afin de recruter, de former et de retenir un plus grand nombre de travailleurs dans ce domaine. Nous allons aussi contribuer aux efforts que déploient les gouvernements nationaux pour créer un environnement où leurs citoyens les plus compétents, notamment les médecins et autres travailleurs de la santé, pourront envisager un avenir prometteur dans leur propre pays. En outre, nous allons collaborer avec l'Alliance mondiale des professionnels de santé (*Global Health Workforce Alliance*), les organismes privés intéressés, l'OCDE et l'OMS afin d'établir une base de données sur la gestion et la migration internationale des effectifs médicaux.